



Fédération Française de Vol Libre

Delta • Parapente • Cerf-volant • Kite • Speed-riding • Boomerang



Relevé de décisions de la réunion du lundi 9 décembre 2013

Date : 09/12/2013

Personnes présentes

Présents :

Fédération Française de Vol libre : Pierre Lauzière, Alexandre Dordor, Jean-Marc Arduin

Parc national du Mercantour : Hervé Parmentier, Emmanuel Gastaud

CG 06 : Yann Strebler

POINTS ABORDES ET SUITES DONNEES

Présence de Yann Strebler (CG06) en qualité d'animateur de la CDESI 06 -
Objectif : mise en cohérence de la démarche cœur de Parc et CDESI

Cadre de la discussion

Suite à dernière demande par mail du 04/12/2013 du CDVL06 (autorisation de survol à 300 m/sol (1000 pieds) au-dessus du PNM + Autorisation de tous les décollages situés à plus d'une heure de marche des limites du cœur du parc), les représentants du PNM fixent malgré le désaccord de la FFVL un cadre de discussion dans le prolongement des échanges tenus le 14/10/2013 dans les locaux du CG 06 :

- vol randonnée sur la base du stage de M BOE co encadré par la FFVL et le PNM (Désaccord de M Arduin sur la fiabilité des données de ce stage).
- vol cross
- Coopération sur les sites officiels, en lien avec la CDESI

Le PNM rappelle que les références pour conduire la discussion à l'échelle du territoire du cœur du parc national du Mercantour sont la charte du parc national : Modalité n° 29 pour l'application de la réglementation - Objectif de préservation du cœur - Caractère du parc.

Vol randonnée :

Bilan de la saison 2013 :

- 14 autorisations délivrées
- Conditions météo défavorables pour voler du 1/08 - 15/09
- 30aine de survols constatés en dehors des limites autorisées
- un vol de 5 libéristes le 13 septembre au départ du Mangiabo

- un vol de 7 libéristes le 2/3 septembre au départ du Clai inférieur

Décisions prises :

- Le Parc reconduira l'arrêté 2013 pour 2014 (lieu, altitude et période) - Modalités de délivrance des autorisations individuelles inchangée.

- A la demande de la FFVL, le PNM regarde si le site de « Roya » peut être changé avec la proposition d'un autre sommet (Capelet supérieur, Deman, autre.. - Référence : stage co encadré FFVL - PNM - M BOE.).

- Mise en place d'une réelle évaluation sur 3 sites en cœur de Parc + au moins 2 sites en aire d'adhésion (Sospel + Valdeblore) en lien avec la CDESI et le CG06.

- La FFVL fournira un modèle de grille d'évaluation des vols par les pratiquants qui permettra éventuellement d'avoir un retour sur les incidences et observations.

- Le PNM mettra en œuvre un protocole d'observation interne avec son personnel (suivi du nombre d'autorisation, des infractions, impact faune / flore...etc.).

Remarques de la FFVL : La FFVL tient à faire constater que la reconduction du dispositif est très éloignée de ses demandes qui consistaient, pour le vol rando, à autoriser un nombre plus important de sommet ainsi qu'une extension des périodes de vols notamment sur la période hivernale. Autoriser des vols sur la seule période allant de début août au 15 septembre ne permet pas de mener une évaluation pertinente dans la mesure où s'agissant d'une période de vacance et de forte activité thermique, le nombre de vols est considérablement réduit et donc forcément non significatif. De plus la FFVL tient à faire remarquer que sa demande d'augmentation du nombre de sommets décollables, ne concerne que des lieux situés en limite du parc et que les vols réalisés impliqueraient donc essentiellement un survol de la zone d'adhésion ainsi qu'un atterrissage dans celle-ci. L'impact sur le cœur de parc serait insignifiant.

Vol Cross

Bilan de la FFVL :

- une dizaine de vol par an en moyenne

- 21 traces fournis par la FFVL sur la période 2012 par relevé GPS.

- Seulement une élite est capable faire ce type de vol technique. Nombre de vols estimés entre 10 et 20 par an.

- Ces vols sur le PNM traversent une zone interdite et ne peuvent donc pas être enregistrés pour la coupe nationale de distance au sein de la FFVL.

- Vol avec GPS non programmable car décisions de vols la veille après étude très fine de l'aérologie.

Décisions prises :

- Le PNM s'engage à travailler sur la discipline

- l'encadrement de la pratique par la mise en place de couloir de survol est complexe pour les pilotes (contraintes réglementation, aérologie, ...)

- Le PNM travaille sur une carte des « zones sensibles »
- 1 réunion de travail à programmer sur la base de cette cartographie en associant un spécialiste du vol cross
- Délais maximum d'achèvement du travail : mai 2014

Remarques :

- La FFVL note la volonté du parc de vouloir avancer sur la problématique du survol du parc lors de la réalisation de vols « cross »

Points de vigilance signalée par le PNM :

- pratique constatée du survol à basse altitude (- 100 m sol) sur le secteur du lac d'allos - col de la petite Cayolle - Comment vérifier que le vol cross ne s'apparente pas à un vol « classique » au dessus du cœur ? Travail d'information à engager par la FFVL avec les pratiquants.
- Traiter les thématiques : période, altitude, ..

Vol sur site officiel :

- Travail à conduire dans le cadre de la CDESI
- Souhait du PNM de travailler avec les clubs et fédérations locales 06 et 04 qui représentent les acteurs de son territoire
- Etudier la mise en place un système de « label site de vol d'excellence » (promotion du site et des professionnels et clubs locaux, développement de produits touristiques,,,).
- Accord des participants pour l'inscription dans la CDESI des sites de Sospel et de Valdeblore. Le travail en commun (FFVL + CG06 + PNM) permettra de travailler à la fois sur la valorisation des sites et l'évaluation des incidences.
- La FFVL bien que volontaire ne prend pas d'engagement quand à l'adhésion et la participation de ces membres à ce travail.